

Compte-rendu

Date document: 30/09/2021

Direction : Europe et Innovation (DEI)

Pôle : Guichet Innovation et Orientation et essais précoces

Personne en charge : Sylvie BENCHETRIT

Numéro du document : 2021_08_04_CR_CSP_Pédiatrie

Comité scientifique permanent « Pédiatrie »

Séance du 8 avril 2021 de 14h00 à 18h30, par audiovisioconférence (contexte de pandémie du COVID-19)

| Points | Sujets abordés | Action | Liens DPI |
|--------|--|-------------------------------|-----------|
| | CSP Pédiatrie _ 9 | | |
| la | Approbation CR CSP pédiatrie 30 Novembre 2020 – OJ 8 avril 2021 et conflits d'intérêts – Prochaines dates CSP pédiatrie 2021 | Pour information | Non |
| Ib | Informations publiées : - Vitamine D - Volumes sanguins | Pour information | Non |
| 11 | Violet de Gentiane : projet du point d'information dans le cadre de l'allaitement maternel - Rappel contexte - Projet de communication | Pour information / avis | Non |
| III | Exposition médicamenteuse de la population pédiatrique française - Présentation de l'étude Epiphare - Questions | Pour information / discussion | Non |

| IV | Révision règlement pédiatrique : - Retour réunions EU, date du projet attendu | Pour information | Non |
|----|--|-------------------------------|-----|
| V | Point sur le covid-19: - Epidémiologie chez l'enfant de la Covid-19; long covid-19; variants - Retour PDCO et PIPs en prévention et en thérapie: vaccins, immunoglobulines, antiviraux - Discussion PIP daclatasvir (RO7496998, AT-527) | Pour information / discussion | Non |
| VI | PIPs autres, avril questions cliniques PDCO (Fr rapporteurship): - Zibotentan - Dapagliflozin propanediol : dérogation et besoin médical (Chronic Kidney Disease - Astra Zeneca) - Pamrevlumab (Duchenne - FibroGen) - Vatiquinone (Friedriech - PTC) - Ravulizumab (Aquaporin-4 antibody-positive neuromyelitis optica spectrum disorder - Alexion) | Pour discussion | Non |
| | Conclusion – Tour de table Sujets du prochain CSP (faisabilité – réseaux pédiatriques ; revue Duchenne) | Pour information | Non |

| Nom des participants | Statut | Par audio- visioconfén rence | Absent /excusé |
|-------------------------|--|------------------------------------|-------------------|
| | | | |
| Membres du CSP | | | |
| BENSMAN Albert | Membre | | |
| CHOUCHANA Laurent | Membre | | |
| CORNU Catherine | Membre | | |
| DAOUD Patrick | Membre | | |
| DE CARLI Emilie | Membre | | |
| DURRMEYER Xavier | Membre | | |
| KAGUELIDOU Florentia | Membre | | |
| NGUYEN THE TICH Sylvie | Membre | | |
| PINEAU-VINCENT Fabienne | Membre | | |
| PLOIN Dominique | Membre | | |
| PROT-LABARTHE Sonia | Membre | | |
| RUBIO-GRIFFET Amandine | Membre | | |
| SPITZ Marie-Aude | Membre | | ⊠ (avis en amont) |
| HUET-SALVETAT Isabelle | Membre | | |
| VERGELY Catherine | Membre | | |
| Membres ANSM | | | |
| BENCHETRIT Sylvie | Modérateur – secrétaire Référent pédiatrie Direction DEI | | |
| DUMARCET Nathalie | Chef de pôle Direction Médicale Médicaments 2 | | |

| Nom des participants | Statut | Par audio- visioconfén rence | Absent /excusé |
|----------------------|--|------------------------------------|-------------------|
| | Pôle 3 | | |
| LE An | Déléguée scientifique | | |
| | Direction des Métiers Scientifiques | | |
| FAIDI Souad | Chef de projet | | |
| | Direction de la Surveillance | | |
| EL-KHOURY Joëlle | Référent clinique, bénéfice / risque Direction des Autorisations | | |
| GAILLOT Alix | Stagiaire | \boxtimes | |
| | Direction DEI | | |
| TAINE Marion | EPIPHARE | | |

Ce CSP pédiatrie s'est tenu dans des conditions particulières, par audiovisioconférence (via zoom), suite à la pandémie du COVID-19.

lb - informations publiées :

- Vitamine D

Références documentaires

Point d'information, lien « https://www.ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-infor

Introduction

Un point sur les retombées Presse de la communication effectuée par l'ANSM est présenté. Malgré une large diffusion du Point d'information, des cas de surdosage à la vitamine D chez des enfants ayant reçus des compléments alimentaires sont encore observé.

Retour du CSP

Le CSP souhaite que le Point d'information soit relayé vers les PMI et les CRPV

- Volumes sanguins

Références documentaires

- Arrêté du 17 février 2021 modifiant l'arrêté du 12 avril 2018 fixant la liste des recherches mentionnées au 2° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique
- Arrêté du 17 février 2021 modifiant l'arrêté du 12 avril 2018 fixant la liste des recherches mentionnées au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique

Présentation

• "Point d'information: volumes sanguins"

Retour du CSP

Point d'information faisant suite à la publication au JORF des arrêtés du 17/02/2021 modifiant l'annexe 2 relative au volume maximal de prélèvement sanguin pouvant être réalisé pour les besoins d'une RIPH2 et RIPH3. Les volumes maximaux mentionnés s'accordent désormais avec les recommandations européennes.

Pour rappel, la problématique avait fait l'objet d'une discussion en CSP en date du 25 novembre 2019.

La présentation a appelé les points suivants :

- Les volumes indiqués sont applicables à des sujets ayant une volémie normale et sont peutêtre trop importants dans le cas contraire ; il est rappelé que ce critère est généralement pris en compte dans l'éligibilité des participants,
- Les prélèvements liés au soin doivent rester prioritaires par rapport à ceux effectués dans le cadre de la recherche ; si les volumes indiqués pour la recherche ne permettent pas d'effectuer l'ensemble des analyses prévues, une hiérarchisation est à prévoir,
- L'automatisation des analyses nécessite la prise en compte d'un volume de prélèvement minimal sans lequel l'analyse ne pourra être conduite; une sensibilisation des laboratoires serait utile sur le sujet afin que les bons de demandes d'analyse indiquent le volume minimal nécessaire.
- L'importance de considérer dans une recherche, en sus des volumes, le nombre de prélèvements réalisés et les conditions dans lesquelles ils sont effectués (voies d'abord,...).

II – Violet de Gentiane : projet du point d'information dans le cadre de l'allaitement maternel

- Rappel contexte
- Projet de communication

| Direction concernée | DMS |
|---------------------|------------------------------|
| | |
| Traitement des DPI | Non applicable (préparation) |

Présentation

 « Préparations à base de Violet de Gentiane et candidoses mammaires Rappel du contexte »

Présentation de la problématique

- Des préparations à base de violet de gentiane (ou chlorure de methylrosanilinium) en solution éthanolique à 1% sont réalisées sans prescription dans le traitement des candidoses mammaires.
- Après évaluation des pratiques et du risque potentiellement cancérigène de la substance, il apparait que les préparations aqueuses à des concentrations inferieures à 0,00165 pour cent *m/m* et pour un traitement de courte durée peuvent être utilisées en deuxième intention (voir PJ rapport du CRPV de LYON de juin 2018 CR des groupes de travail grossesse et allaitement du 21 juin 2018 et Pédiatrie du 8 octobre 2018 et du 11 mars 2019).

- Un projet de recommandation est proposé. Il précise :
 - 1. usage en deuxième intention après les spécialités disponibles et adaptées
 - 2. obligation de prescription médicale pour une durée de traitement de moins de 7 jours non renouvelable
 - 3. solvant aqueux dans un flacon de 60ml maximum, sans éthanol
 - 4. concentration de violet de gentiane ne dépassant pas 1,65 \underline{mg} pour cent grammes de solvant (0,00165 pour cent m/m)
 - 5. administration déconseillée chez la femme enceinte.

Avis du CSP

Les membres donnent leur accord de principe sur le projet de recommandation et proposent de consulter en plus de la SFN, les réseaux de périnatalité PMI et le collège national des sages-femmes avant la diffusion.

III – Exposition médicamenteuse de la population pédiatrique française

- Présentation de l'étude Epiphare
- Questions

| Direction concernée | EPIPHARE/ CRESS (EPOPé, umr 1153 Inserm) |
|---------------------|---|
| | |
| Traitement des DPI | Non applicable (dossier thématique) |

Présentation

« Exposition médicamenteuse de la population pédiatrique française »

Présentation de la problématique

- Les équipes EPIPHARE et EPOPé ont réalisé une étude descriptive nationale des **prescriptions pédiatriques ambulatoires (PPA)** récentes (2018-2019) en France et les ont comparées avec celles de 2010-2011.
- Parmi les 14 510 023 enfants et adolescents résidant en France en 2018-2019, la prévalence moyenne annuelle des PPA était de 857‰ enfants et adolescents. La plupart des classes thérapeutiques prescrites étaient des analgésiques (643‰), des antibiotiques (405‰), des corticoïdes nasaux (328‰), des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) (244‰), des anti-histaminiques (246‰) et des corticoïdes systémiques (210‰). Les PPA diminuaient plus l'âge augmentait, de 976‰ pour les nourrissons à 782‰ pour les adolescents. Les enfants de moins de 6 ans étaient nettement plus exposés que les plus âgés aux corticoïdes inhalés (RP=3,06), aux céphalosporines (RP=3,05) et aux corticoïdes systémiques (RP=2,11). La prévalence des PPA était légèrement plus élevée en 2018-2019 qu'en 2010-2011 (RP=1,04), avec des augmentations marquées pour les antiémétiques (RP=1,84), la vitamine D (RP=1,49), les inhibiteurs de la pompe à protons (RP=1,42), les contraceptifs systémiques (RP=1,24) et les corticoïdes nasaux (RP=1,21), et des baisses pour les agents propulsifs/prokinétiques (RP=0,09), les AINS (RP=0,73) et les antibiotiques systémiques (RP=0,88).

- Les PPA sont restés à un niveau très élevé en France et comparativement aux autres pays européens, au cours de la décennie 2010-2019, en particulier chez les enfants de moins de 6 ans, avec de rares améliorations pour certaines classes thérapeutiques.

Questions posées

- 30% des enfants de moins de 6 ans reçoivent au moins une prescription de corticoïdes systémiques en France dans l'année (et 20% des enfants de moins de 18 ans) en médecine ambulatoire. Hormis l'asthme et certaines maladies spécifiques nécessitant un recours aux corticoïdes systémiques, quelles sont les causes d'une prévalence de prescription si élevée en France ? Cette prévalence étant 10 fois supérieure à celle de plusieurs voisins européens.
- Quelles sont les raisons d'une faible prescription de psychotropes en France par rapport aux autres pays à économie avancée (notamment par rapport aux autres pays européens)

Avis du CSP

Les membres constatent la sur-prescription des médicaments en France, en particulier des plus jeunes enfants pour les prescriptions en ambulatoire. Il est remarqué la gratuité des médicaments prescrits en France, contrairement à d'autres pays en Europe et dans le monde.

Différentes mesures réglementaires pourraient être envisagées. Cependant, il est souligné que certaines recommandations pour une meilleure prise en charge thérapeutique des enfants ont étés déjà discutées dans des précédents Groupes de Travail Pédiatrie de l'agence, mais perçues comme moins efficaces voire moins accessibles ou plus contraignantes. Ainsi, les solutions physiologiques en dosettes - non remboursées - pour nettoyer le nez sont à d'avantage privilégier vs l'utilisation fréquente et rapide de corticostéroïdes nasaux. Les antibiotiques sont encore trop fréquemment prescrits pour des infections virales en France (cf articles de N Trinh, J Cohen), bien qu'ils n'aient aucune efficacité sur ce pathogène. Cependant, il faut prendre en compte les reports de prescription potentiels, comme celle constatée entre certains anti-émétiques. Les Inhibiteurs de la Pompe à Proton semblent être prescrits en France chez les très jeunes enfants comme anti-reflux, mais ne sont pas dénués d'effets secondaires. Les corticostéroïdes systémiques semblent très utilisés en France pour les otites séromuqueuses. De plus, certaines spécialités sont moins représentées en France comparativement à d'autres pays, ce qui pourrait expliquer en partie par exemple que les psychotropes soient moins prescrits.

Des actions de communications permettraient de promouvoir les bonnes pratiques thérapeutiques, alertant sur le mésusage des médicaments. Ces actions d'information pourraient concerner le grand public et les différentes sociétés savantes en pédiatrie, ainsi qu'en médecine générale ou dans certaines spécialités, compte-tenu des différents types de prescripteurs possibles en France, qui amène à une hétérogénéité de la prise en charge en pédiatrie. Il est noté l'importance de l'automédication, parfois supérieure dans d'autres pays (par exemple en Allemagne). Il faudrait cibler ces communications également en fonction des effets indésirables graves potentiels répertoriés des utilisations hors-AMM (cf. travaux de l'équipe des CHUs de Lyon et de Debré). A noter l'habitude des parents dont 90% attendraient un médicament à la fin d'une consultation médicale.

IV - Révision règlement pédiatrique :

- Retour réunions EU (PDCO, STAMP), date du projet attendu

| Direction concernée | DPAI |
|---------------------|-------------------------------------|
| Direction concernee | DPAI |
| | |
| Traitement des DPI | Non applicable (dossier thématique) |

Présentation

« Revision of the Paediatric Regulation & Orphan »

Avis du CSP

Point d'information faisant suite aux discussions au PDCO de novembre et décembre de 2020, où les commentaires du CSP ont été transmis, ainsi qu'aux discussions sur la définition des maladies orphelines, avec la proposition des membres français du SAWP/PDCO/COMP au STAMP Q1 2021, d'élargir la définition uniquement basée sur de l'épidémiologique (incidence, prévalence) pour intégrer la sévérité de la maladie et les alternatives thérapeutiques.

Il est discuté la situation actuelle de médicaments de maladies orphelines avec une AMM récemment octroyée mais avec des aspects à renforcer. Ceux-ci sont onéreux, mais parfois peu efficaces pour le patient (et les parents), compte tenu de la sévérité de la maladie. Les échelles cliniques doivent permettre de mesurer un bénéfice clinique pour le patient et sa famille. De plus, l'AMM conditionnelle octroyée dans un délai court impose une sécurité à long terme à bien étudier. Enfin, dans des maladies rares complexes avec un phénotype qui évolue, il n'est pas certain que le bénéfice clinique soit le même à tous les différents stades de la maladie, à mieux caractériser, afin que le médecin puisse prendre une décision éclairée objective, qui puisse être argumentée pour chacun de ses patients et leurs parents et compte tenu d'autres éléments tels le diagnostique ou l'appareillage. Paradoxalement, la difficulté de rendre accessible des formulations pédiatriques adaptées à un prix raisonnable, pour des médicaments qui sont déjà utilisés hors-AMM, avec risque de mésusage ou une difficulté d'administration pour les l'enfant dans des maladies chroniques, est soulignée.

V - Point sur le covid-19:

- Epidémiologie chez l'enfant de la Covid-19

| Direction concernée | DPAI |
|---------------------|-------------------------------------|
| | |
| Traitement des DPI | Non applicable (dossier thématique) |

Présentations

- Résultats préliminaires Dominique Ploin
- « Notes PIP 2963 RO7496998 (AT-527) Antiviral covid-19_D30 » Sylvie Benchetrit

Présentation de la problématique générale

Contexte de pandémie de la COVID-19, informations actualisées liées au PDCO.

Information de l'étude en cours au SARS-Cov-2 « *Dynamique de contamination au SARS-Cov-2 chez des enfants et adultes* » de Dominique Ploin, Anne Ploin et Victorine Hutin, patients de l'hôpital Femme Mère Enfant (HFME) Hospices Civils de Lyon

Face aux conséquences psychologiques, sociales (violences) et scolaires au premier plan chez l'enfant, le rôle de contaminateur de l'enfant est investigué, car il pourrait ne pas être le principal réservoir humain (\neq VRS et grippe).

Etude réalisée à partir d'une série consécutive de 24 cas pédiatriques avec 48 témoins adultes appariés en 2020.

Les résultats principaux sont qu'une large majorité des enfants (87%, 23 des 24 enfants) sont contaminés par des adultes, et que les adultes sont à 95% contaminés par des adultes.

Le déficit d'apprentissage dans la phase de développement cognitif chez l'enfant est souligné, tout comme l'importance des interactions avec d'autres enfants, ainsi que la maltraitance. La fermeture des établissements scolaires comme mesure limitative de transmission du virus, entre autres, est donc à étudier avec précaution.

La prochaine étape est celle des patients infectés avec les variants émergeants en France en 2021 du SARS-Cov-2.

IV – PIPs avril PDCO (Fr rapporteurship) questions cliniques :

Les dossiers PIP 1e tour (questions cliniques) ont été discutés :

- 1) Zibotentan Dapagliflozin propanediol : dérogation et besoin médical (Chronic Kidney Disease Astra Zeneca)
- 2) Pamrevlumab (Duchenne FibroGen)
- 3) Vatiquinone (Friedriech PTC)
- 4) Ravulizumab (Aquaporin-4 antibody-positive neuromyelitis optica spectrum disorder Alexion)

Ces dossiers sont discutés au niveau européen, avec le résultat final du débat rendu public par l'Agence Européenne du Médicament